



# CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Vendredi, 9 décembre 2022 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 08/2022

<b>Présidence : M. Yves PELLET</b>		
<b>Municipalité</b>		<b>Excusés</b>
M. Pierre-Alain KARLEN	Syndic	
Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ	Municipale	
M. Reynald DÄNZER	Municipal	
M. Pierre-Alain FAVROD	Municipal	
M. Roland MOOSER	Municipal	

### Ordre du jour :

<b>1</b>	Appel	p. 2
<b>2</b>	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
<b>3</b>	Exposé de M. Philippe HOHL chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique présentant les cartes des dangers du Léman	p. 2
<b>4</b>	Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022	p. 3
<b>5</b>	Communications du Bureau	p. 3
<b>6</b>	Communications de la Municipalité	p. 3
<b>7</b>	<b>Préavis no. 06-2022</b> du 14 novembre 2022 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023	p. 5
	<b>7.1</b> Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 5
	<b>7.2.</b> Adoption du Préavis no. 06-2022	p. 6
<b>8</b>	Election d'un membre suppléant à la COFIGE à la suite de la démission de Mme Gabrielle BRÖNNIMANN	p. 6
<b>9</b>	Divers	p. 6



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la dernière séance de l'année 2022.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire, pour l'appel.

## 1. Appel

- Présents : 20
- Excusés : 15
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des aux membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Joëlle DÄNZER fonctionneront comme scrutatrices.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président annonce une modification de l'ordre du jour. À la suite de la récente démission de Mme Gaëlle TROLLUX DA CAMPO de la COFIGE, le Conseil devra élire, en plus d'un suppléant, un nouveau membre de la COFIGE. Le point 8 de l'ordre du jour devient « Élection d'un membre et d'un suppléant de la COFIGE ».

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 3. Exposé de M. Philippe HOHL, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique présentant les cartes des dangers du Léman

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, à l'initiative de cette présentation. Ce dernier introduit brièvement le thème et transmet la parole à M. Philippe HOHL, chef de la division vaudoise Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU).

M. Philippe HOHL délivre à l'Assemblée une présentation dont le contenu est résumé dans le document annexé au présent procès-verbal.

M. le Syndic remercie M. Philippe HOHL pour son intervention et lance la valse des questions.

Question de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : la SAGRAVE dépose régulièrement des déchets dits « neutres » sur les rives au bord du Lac. Quelle est la politique à ce sujet ? Combien de temps ces déchets vont-ils encore être déversés dans les divers endroits ?

Réponse de M. Philippe HOHL : il s'agit de la concession M14 octroyée à la SAGRAVE depuis plusieurs années. A proximité des Grangettes se forment des trous au fond du Lac générant une forte houle qui érode les rives des Grangettes. La SAGRAVE comble ces trous avec des matériaux sains. La qualité de ces matériaux est fortement surveillée et les prestataires doivent absolument respecter les normes imposées.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : la SAGRAVE a arrêté de draguer les matériaux charriés par le Rhône. Qu'en est-il des risques de remplissage du Lac par suite de l'arrêt de ces travaux ?

Réponse de M. Philippe HOHL : en moyenne annuelle, 25'000 m<sup>3</sup> à 30'000 m<sup>3</sup> de matériaux sont charriés en crue par le Rhône, ce qui signifie qu'en approximativement 20'000 ans le Léman n'existerait plus. Les cours d'eau ne font qu'amener des matériaux et remplir le Lac. Et c'est ainsi que se créent naturellement les « Delta ». C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on souhaiterait revitaliser le Delta du Rhône en lui redonnant une sortie naturelle.

M. le Syndic remercie M. Philippe HOHL pour son intervention.



#### 4. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du document.

#### 5. Communications du Bureau

- Dans le cadre de sa visite annuelle de la Commune le 23 novembre dernier, Mme Patricia Dominique LACHAT, Préfète du district d'Aigle, a constaté la bonne tenue des documents du Conseil par le secrétaire.
- Les travaux de modernisation du Règlement du Conseil ont débuté sous la supervision de Mmes les Conseillères Audrey RAVENSWAAIJ et Aurélie ZIÖRJEN. Elles dirigent un groupe de travail ayant pour objectif d'élaborer un projet de Règlement consensuel entre la Municipalité, le Conseil et le Canton. Dès lors, dit projet sera soumis au Conseil sous la forme d'un préavis. Une fois approuvé, le Règlement sera soumis au Canton pour validation finale.  
La Loi cantonale sur les Communes étant actuellement en révision, il faudra en tenir compte dans le cadre du projet de refonte du Règlement du Conseil. Le groupe de travail effectue actuellement un inventaire d'outils faisant défaut comme les « principes d'accueil d'un visiteur lors des séances du Conseil » ou la « gestion des arrivées tardives ».
- M. le Président a eu le privilège d'être invité par la Municipalité au repas annuel des aînés. Très bien organisée, la soirée a permis un moment de partage sympathique avec les seniors de la Commune. M. le Président remercie M. le Syndic et son épouse pour l'invitation et l'excellente organisation de l'événement.

#### 6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Le martelage des forêts a été effectué le 2 novembre dernier sous la dernière supervision de M. Pierre Antoine COQUOZ, garde forestier du Groupement des Agittes. Ce dernier sera remplacé par M. Yolán AUBERT, le nouveau garde forestier pour le secteur de Noville. Ce sont environ 800 m<sup>3</sup> de bois qui ont été martelés : une moitié de peuplier et une autre moitié de divers feuillus, principalement pour du chauffage à distance.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Réfection des dessertes agricoles : ces travaux ont débuté et avancent bien. Le bitume a été posé au chemin des Praillons et au chemin des Bousses. Le dernier chemin qui sera refait avant la fin de l'année est le chemin de la Grange du Bras. Les travaux ont débuté sur le chemin qui va du Battoir à la déchetterie et ils seront terminés au printemps prochain. Il en sera de même pour le chemin entre la route de la Porte du Scex et la route du Châtelet. En principe, il avait été prévu de refaire le pont près de Crebelley qui traverse le Grand Canal. Toutefois, beaucoup d'intervenants seront impliqués pour la réfection de ce pont, notamment GAZNAT, Romande Energie et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).



GAZNAT doit sécuriser le site pour le passage de conduites avec des mesures contraignantes. Romande Energie doit enterrer une ligne électrique à cet endroit et la faire passer dans une gaine spéciale intégrée au pont. La DGMR, gérant le Canal, interdit la pose d'échafaudages dans le lit du cours d'eau. Par ailleurs, des travaux de renforcement de l'ouvrage doivent avoir lieu avec la pose de plaques de carbone extrêmement solides, mais qui ne peuvent pas être travaillées à basses températures. Ces travaux reprendront mi-février. Pour tous les autres chemins concernés par ce projet, les travaux s'effectueront au printemps, et l'ensemble des travaux devrait être terminé au mois de juin 2023.

Décorations lumineuses de Noël : des décorations LED de Noël ont été posées et seront éteintes de 23h00 à 6h00. Etant donné qu'il s'agit de luminaires LED à basse consommation, le bilan économique est très bon. Pour exemple, la consommation de 27 décoration lumineuses LED correspond à une bouilloire électrique en fonction durant 1 heure.

Mesures d'économie d'énergie : les citoyens ont été sensibilisés à des mesures d'économie d'énergie et, avec des tarifs en augmentation, tout le monde doit fournir des efforts. Il est vivement recommandé de régler le chauffage de son domicile à 20°C.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Incinération des déchets : à la suite de l'incendie ayant mis à l'arrêt les fours d'incinération de la SATOM à Monthey, les déchets communaux ne peuvent plus y être acheminés pour leur élimination. La remise en état devrait durer jusqu'à 12 semaines. En remplacement, les déchets seront acheminés à TRIDEL à Lausanne, avec un surcoût dû à l'éloignement du site. Ce surcoût sera entièrement pris en charge par la SATOM. Il est à noter que le chauffage à distance de Monthey et Collombey est dès à présent assuré par des chaudières à mazout consommant 22'000 litres de fioul par jour !

Cambriolages : la police a constaté une recrudescence des cambriolages dans des cabanons et des petits chalets à Villeneuve et environs. À Noville, le cabanon du garde-port a été visité. Le chalet de pétanque de M. le Municipal à Villeneuve a également subi les assauts de malfrats qui y ont dérobé CHF 200.- dans une caissette. Cette dernière a permis d'identifier l'auteur du crime qui est activement recherché.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Mesures d'économie d'énergie : une circulaire informera la population sur les recommandations d'économie d'énergie applicables aux ménages. Dans le jargon actuel, on parle de « délestage » et non pas de coupure de l'alimentation en énergie. Les autorités fédérales et cantonales évoquent de potentielles interruptions en février ou mars 2023. Il pourrait y avoir un contingentement de la consommation selon le profil des utilisateurs.

Plan général d'affectation (PGA) / Plan partiel d'affectation (PPA) : les dossiers PGA/PPA du Brassey ont enfin été validés par la Mme la Conseillère d'Etat Christelle LUISIER, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Cela permettra de libérer des dossiers bloqués depuis longtemps.

Bateau « Jess » au Vieux Rhône : ce bateau a été mis aux enchères, et la Commune de Noville l'a racheté. Cependant, l'héritière de l'ancien propriétaire du bateau n'ayant pas pu l'acquérir, faute d'argent liquide, elle a déposé plainte contre l'Office des poursuites de Vevey. La plainte a été rejetée. L'agent d'affaires de la Commune de Noville suit le dossier, et dans les semaines à venir, la recherche de potentiels acquéreurs du bateau va démarrer. Ceux-ci devront en principe s'acquitter également des arriérés de paiement des taxes d'amarrage. Cela fait deux ans que le « Jess » est amarré au Vieux-Rhône et qu'il n'est plus immatriculé.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.



## 7. Préavis no. 06-2022, du 14 novembre 2022, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

### M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Le budget a été élaboré de la façon la plus précise possible en tenant compte des chiffres communiqués par le Canton et sur lesquels la Commune n'a pas d'influence. Certains décomptes ont été mis en évidence, comme les transports avec le réseau des courses postales dont la fréquence a été augmentée. De même, l'augmentation des dépenses énergétiques (gaz, électricité, mazout, essence) aura un impact équivalent à un point d'impôt ce qui n'est pas négligeable. Par suite des allègements fiscaux décidés unilatéralement par le Canton pour les personnes physiques, la Commune devra compter avec une diminution d'impôt. Le cumul de ces facteurs annonce une année difficile, mais acceptable.

Finalement, le budget 2023 est élevé, avec CHF 5,8 millions de charges, CHF 5.7 millions de revenus et un excédent de charges de CHF 83'000.-. Il s'agit d'un budget prudent, et le bouclage de l'exercice 2022 permettra également de faire un premier bilan à la suite de la bascule du taux d'impôt de 78.5% à 75%. A noter que des investissements sont prévus en 2023 selon le tableau mentionné en page 5 du préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications. Il ouvre la discussion en passant en revue les différents postes du budget.

Question de M. Kevin GRANGIER : concernant les salaires, où en est-on avec les questions du personnel de la Commune, notamment à la suite des changements ayant eu lieu à la voirie ?

Réponse M. le Syndic : en effet, il y a du mouvement avec des départs et des arrivées. La secrétaire municipale, Mme Laurence VUILLEMIN prendra sa retraite fin janvier 2023. L'actuelle secrétaire municipale adjointe, Mme Sophie PICCAND prendra le relais dès le 1<sup>er</sup> février 2023. Cette dernière est très compétente, avec de solides capacités. Elle est au bénéfice d'une licence en Lettres et d'une formation à l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique). En outre, elle a notamment occupé le poste de secrétaire municipale adjointe à Cossonay pendant cinq ans. Un employé de la voirie a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. Il a été remplacé par un stagiaire en CDD (contrat à durée déterminée). Concernant le bureau, Mme Marcelle TORRENTÉ, atteinte dans sa santé, ne sera probablement pas de retour jusqu'à sa retraite en avril 2023. Dans l'intervalle, une personne la remplace en CDD. Une phase d'audition a débuté pour le poste de secrétaire municipal adjoint, en remplacement de Mme PICCAND. Le boursier communal, M. Pierre-André CAPT, ayant atteint l'âge de la retraite, a toutefois décidé de rester en place jusqu'à la fin de la législature.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

### 7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel. M. le Président signale que le rapport mentionne M. Steven PILET comme suppléant de la COFIGE, alors qu'il n'en fait plus partie.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 06-2022, du 14 novembre 2022, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023, comme suit :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 83'068.50 ;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2023 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 1'384'031.00.



M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.  
Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

## 7.2. Adoption du Préavis no. 06-2022

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 06-2022.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 06-2022, du 14 novembre 2022, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 83'068.50 ;
- **de prendre acte** du budget d'investissement 2023 tel que présenté, et affichant un excédent de dépenses d'un montant total de CHF 1'384'031.00.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 06-2022 est accepté à la majorité. 1 abstention.

## 8. Élection d'un membre et d'un suppléant à la COFIGE par suite des démissions de Mmes Gabrielle BRÖNNIMANN et Gaëlle TROLLUX DA CAMPO

A la suite des démissions de Mmes Gabrielle BRÖNNIMANN et Gaëlle TROLLUX DA CAMPO, une place de membre et une place de suppléant de la COFIGE sont vacantes. Pour rappel, la nomination des membres et suppléants de la COFIGE est du ressort du Conseil et non pas du Bureau, comme pour les autres commissions.

Sont nouvellement élus à la COFIGE par acclamation, Mme Stéphanie BORLOZ en qualité de suppléante, et M. Kevin GRANGIER comme membre.

## 9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Information de M. Yves PELLET : M. le Président a assisté le 27 octobre dernier à l'Assemblée générale du Groupement des Agittes à Corbeyrier. Les tâches du comité, le budget 2023, les tarifs de facturation 2023, ainsi que l'organisation du Groupement ont été passés en revue. Le comité a remercié la commune de Noville pour l'octroi d'un prêt de CHF 550'000.-. La prochaine AG aura lieu le 27 avril 2023.

Information de Mme Aurélie ZIÖRJEN : elle précise que le groupe de travail pour le projet de révision du Règlement du Conseil est constitué de Mme Audrey RAVENSWAAIJ, M. Kevin GRANGIER, Mme Muriel AUBERSON et de M. Marcel BISELX. Le Groupe va débiter des consultations auprès de la Municipalité, du Bureau, de la COFIGE et de la commission d'urbanisme. Dans l'intervalle, toutes les idées sont les bienvenues.

Questions de M. Claude-Alain STETTLER : dans le cadre des travaux sur les routes, serait-il envisageable de fermer les places de parc le long du terrain de football, afin de faciliter la circulation compte tenu du trafic des véhicules de chantier ? D'autre part, concernant les travaux des dessertes agricoles, ne pourrait-on pas effectuer les travaux concernant des tronçons à deux



sorties - comme à la Grange du Bras - en deux tranches, afin de permettre aux propriétaires de disposer au moins d'une voie d'accès et de circulation pendant ces travaux ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : en effet, on pourrait boucler une partie des places de parc près du terrain de football, cependant l'entreprise de construction n'a pas fait de remarques à ce sujet. En ce qui concerne la Grange du Bras, la circulation a été fermée afin d'empêcher que des véhicules non-autorisés s'y engagent et soient contraints d'opérer un demi-tour et de gêner les propriétaires.

Réplique de M. Claude-Alain STETTLER : ce n'est qu'une question de logique que d'effectuer ces travaux en deux fois, pour laisser libre l'accès des propriétaires.

Suggestion de M. le Syndic : il propose que M. Claude-Alain STETTLER participe à la prochaine réunion de chantier avec l'entreprise et M. le Municipal Roland MOOSER, afin de contribuer à trouver la meilleure solution.

Information de M. Kevin GRANGIER : il avait demandé il y a une année la possibilité de rénover la place de jeu et le terrain de football. Il y a eu des travaux sur la place de jeu, mais le terrain de football est toujours en mauvais état.

Réponse de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNUZ : la rénovation du terrain de football est envisagée en 2023.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

En son absence, et en vue de son départ à la retraite en janvier prochain, M. le Président remercie Mme Laurence VUILLEMIN, secrétaire municipale, pour ses 14 années au service de la Commune, et pour l'excellente collaboration avec le Conseil. Un cadeau de départ lui sera remis par le secrétaire dans les jours à venir.

M. le Président adresse ses chaleureux remerciements à l'ensemble des membres de l'Assemblée pour leur contribution, leur dévotion et leur disponibilité en faveur de la Commune de Noville. Il remercie également les employés communaux. C'est le travail conjoint de toutes ces personnes qui contribue au « bon vivre » pour les citoyennes et citoyens de Noville.

Et pour terminer, M. le Président adresse ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année, et souhaite plein de joie de santé et de bonheur à l'Assemblée.

La séance est close à 21h57.

Yves PELLET  
Président



Kim KAUFFMANN  
Secrétaire

### **AGENDA DES SÉANCES 2023**

Mercredi, 15 mars 2023

Jeudi, 15 juin 2023

Jeudi, 12 octobre 2023

Vendredi, 8 décembre 2023